**La reconnaissance de l’adhésion des Foyers Ruraux et Associations locales est soumise à l’engagement conventionnel ci-dessous auprès de leur Fédération / Union**

**Article 1 : signataires**

**Entre d’une part :**

L’Union Départementale des Foyers ruraux et

Associations de l’Hérault :

............................................................................

Représentée par ses co-présidents :

**Mmes**

**Audouy et Carayon et M. Ligonnière**

**Et d’autre part :**

Le Foyer Rural ou l’Association

(Structure locale) de :

...................................................................................

Représentée par son/sa Président·e :

...................................................................................

**Article 2 : Principes et valeurs des Foyers Ruraux**

**(extrait du préambule des statuts de la CNFR)**

« … Tous les adhérents s’engagent à respecter les principes suivants :

Participer au développement de la citoyenneté dans les territoires ruraux et péri-urbains

Se référer dans leurs pratiques à l’éducation populaire

Faire reposer leurs actions sur la libre association des habitants sur leur territoire, défini par eux comme un espace de vie, autour d’un projet commun : mieux vivre ensemble

Être ouverts à tous et respecter les opinions et les croyances de chacun

Favoriser l’accès des jeunes et des femmes aux postes de responsabilité

Tendre vers la parité dans leurs instances… »

**Article 3 : Bénéficiaires de l’adhésion**

Le Foyer Rural (l’Association locale, ou toute autre Association adhérente), **signataire de la présente convention**, adhère pour la saison **2024-2025** auprès de la structure fédérale signataire.

**Par cette adhésion**, reconnaît s’inscrire dans le cadre général d’une adhésion aux Foyers Ruraux et peut ainsi bénéficier et **faire bénéficier à l’ensemble de ses membres adhérents (validés dans Gestanet) des orientations communes, services (assurances RC/IA/Assurance aux biens),** moyens collectifs mis en œuvre par la CNFR.

**Article 4 : Engagements**

Par cette convention, le Foyer Rural /l’Association locale signataire s’engage à respecter et contribuer aux valeurs des Foyers Ruraux définies au préambule des statuts de la CNFR, à adhérer et faire adhérer ses membres par le système d’adhésion **GESTANET**.

**Seule l’adhésion sous GESTANET permettra de bénéficier des services et agréments de la CNFR**

**Information : adhésion confédérale et représentation démocratique**

La représentation démocratique de votre Fédération ou Union au sein de la CNFR est liée au nombre d’adhérents individuels enregistrés dans Gestanet.

**Les tarifs négociés (adhésions, assurance et accords) reposent sur la mutualisation et la solidarité du réseau.**

Fait à ..........................................................................

Le .................................................................................

**Mmes Audouy et Carayon et M. Ligonnière**

**CoPrésidents de L’Union Départementale des Foyers ruraux et Associations de l’Hérault**

Une image contenant croquis, dessin, Dessin au trait, Dessin d’enfant

Description générée automatiquement

Une image contenant croquis, écriture manuscrite, calligraphie, typographie

Description générée automatiquement

Une image contenant croquis, dessin, illustration

Description générée automatiquement

**Le/la Président·e du Foyer Rural ou Association locale de …………………………………………………**